

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Stage des vacances de la Toussaint

2025

La ville de Beauvais organise, en octobre, des stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « stages multi sports Toussaint ».

Modalités d'inscription au stage

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme dédiée : activites.beauvais.fr à partir du 24 septembre 2025 pour les Beauvaisiens.

Aucun stagiaire ne sera accepté sans inscription préalable sur le logiciel.

Les âges des participants ont été définis par les éducateurs sportifs. Le renseignement d'une fausse date de naissance peut entraîner l'annulation de l'inscription et engage l'entière responsabilité des parents en cas d'accident.

Les encadrants ont fixé un effectif maximal de participants, à respecter pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Un minimum d'inscrits est requis pour maintenir l'activité.

Les inscriptions sont fermes et définitives. Après paiement, aucune modification d'activité ou de participant ne sera autorisée.

Encadrement du stage

Les stagiaires sont placés sous la surveillance et la responsabilité de l'encadrant, durant l'ensemble de l'activité ainsi que pendant les temps d'accueil et de départ.

Les parents devront informer par écrit l'encadrant si l'enfant est autorisé à rentrer seul ou accompagné d'une personne autre que ses représentants légaux..

Tarif

Le tarif du stage est fixé par semaine et par personne. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, selon l'horaire indiqué.

Les stages encadrés par un éducateur sportif sont proposés au tarif de 11 € par semaine.

Déroulement

Les stagiaires doivent respecter les consignes suivantes.

Respecter les horaires de début et de fin de chaque séance.

Porter une tenue et des chaussures adaptées à l'activité sportive.

Prévoir un sac à dos contenant une petite bouteille d'eau.

Adopter un comportement respectueux, sous peine d'exclusion.

Respecter les encadrants, les autres participants ainsi que le matériel.

En cas d'effectif insuffisant, le service Développement sportif se réserve le droit d'annuler le stage.

Pour le bon déroulement des séances et afin de favoriser l'autonomie des enfants, la présence des parents n'est pas recommandée.

Annulation

La Ville de Beauvais se réserve le droit de modifier ou de déplacer une activité, de supprimer une séance ou d'annuler une semaine de stage dans les cas suivants : effectif insuffisant, cas de force majeure, raisons météorologiques ou problèmes de fonctionnement, crise sanitaire.

Remboursement

L'annulation par le participant d'une journée ou d'une semaine de stage n'entraîne aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical et à condition que le stagiaire n'ait pas participé à plus de deux jours d'activités.

L'annulation par la Ville de Beauvais d'une journée ou d'une semaine de stage n'entraîne pas de remboursement, sauf dans les cas suivants : effectif insuffisant, cas de force majeure, raisons météorologiques ou de fonctionnement, crise sanitaire. Le remboursement est possible uniquement si le stagiaire n'a pas participé à plus de deux jours d'activités.

Droit à l'image

Dans le cadre de la communication municipale, la Mairie de Beauvais se réserve le droit d'utiliser les photographies prises durant les séances.

En cas de refus, les parents devront le mentionner explicitement.

Données personnelles

Les informations collectées par la commune de Beauvais sont nécessaires pour valider l'inscription au stage.

À défaut, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Ces données sont destinées aux services municipaux et peuvent être transmises aux services de secours ou médicaux en cas de besoin. Elles seront conservées pendant une durée d'un an.

Si vous en avez donné l'autorisation, les photographies pourront être diffusées sur les supports de communication de la commune : plaquettes, magazines, réseaux sociaux, sites internet.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité.

Vous pouvez également définir des directives relatives au traitement de vos données après votre décès.

Pour exercer vos droits, adressez un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données – Commune de Beauvais – 1 rue Desgroux – BP 60330 – 60021 Beauvais Cedex

Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité.

En cas de manquement à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.